

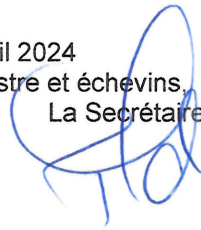
## AVIS AU PUBLIC

### *Règlement communal*

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 15 décembre 2023 le conseil communal a validé l'adaptation des redevances pour la location des terrains, salles, halles, places ou autres infrastructures communales intérieures et extérieures par délibération n°287.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 16 avril 2024  
Le collège des bourgmestre et échevins,  
La Présidente, La Secrétaire,



À enlever du Reider, le 23 avril 2024

**COMMUNE DE WILTZ**

Administration communale • Isabelle Heinen • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz  
Tél. : (+352) 95 99 39 - 247 • E-mail : [isabelle.heinen@wiltz.lu](mailto:isabelle.heinen@wiltz.lu)